

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 septembre 2020

Présents : MM. COULON Anne-Marie, BERNARD Roger, JOUINEAU Laurence, FILLON Nicolas, FAIVRE Nathalie, TUDEAU Marc, BERLAND Sébastien, VEQUAUD Emie, BONIFACE Jean, PALARDY Jérémy, SCHOTTEL Marie-Béatrice, TARDE Florence, LIGONNIERE Colette, MATUSIAK François, RENONCOURT PETERTIL Anne

Secrétaire : Madame SCHOTTEL Marie-Béatrice

2020-D-49 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DE SAINT MARTIN

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la salle de Saint Martin, déjà exposé au Conseil municipal comme suit :

- La commune a pour projet la rénovation énergétique de la salle de Saint Martin. Les travaux consistent à isoler la toiture et les murs, remplacer les ouvertures extérieures ainsi que rénover le système de chauffage.
- Les travaux sont estimés pour un montant de 226 000.00 € HT, le coût global de l'opération s'élève à 281 450.20 € HT.

Madame le Maire précise qu'une aide peut être accordée par l'Etat pour le financement des travaux.
Coût total de l'opération : 281 450.20 € HT

Financement :

Aide de l'Etat	: 115 754.00 €
Sydev (Aide espérée)	: 25 000.00 €
Contrat Territoire Région	: 66 471.00 €
Autofinancement	: 74 225.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR, 3 voix CONTRE :

- Approuve le projet de réhabilitation de la salle de Saint Martin,
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention,
- Sollicite des subventions auprès du Sydev,
- Sollicite des subventions auprès de la Région.

2020-D-50 SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE EN VUE DE REALISER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN RUE LOUIS APPRAILLE SUR LA COMMUNE DE MOUZEUIL-SAINT-MARTIN AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur le secteur situé entre les rues Louis Appraillé et des jardins.

Madame le Maire présente la convention, dont la durée est fixée à 4 ans à compter de la date de signature des parties.

Une étude de faisabilité urbaine et architecturale sera réalisée à l'échelle du périmètre d'intervention afin de préciser le projet et d'analyser sa faisabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la convention opérationnelle d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot situé entre les rues Louis Appraillé et des jardins avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;
- Accepte le co-financement à hauteur de 50 % du coût des études, dans la limite d'un coût de prestations de 30 000 € HT,
- Autorise Madame le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

2020-D-51 CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de créer 1 emploi temporaire :**
 - Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1^o accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier modifiée
 - Durée du contrat : du 7 septembre 2020 au 9 octobre 2020
 - Temps de travail : 17h30/semaine
 - Nature des fonctions : agent technique polyvalent
 - Niveau de rémunération : Indice Brut 347, Indice Majoré 325
- **d'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,**
- **et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget, chapitre 012**

2020-D-52 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération n°4.5 du 27 juillet 2020, le Conseil communautaire a décidé que :

- la CLECT sera composée de deux représentants pour la Commune de Fontenay-le-Comte et d'un représentant pour les autres communes membres ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- De nommer Mme Anne-Marie COULON, membre titulaire ;
- De nommer M BERNARD Roger, membre suppléant.

2020-D-53 MARCHE DE TRAVAUX CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE : VALIDATION DE L'AVENANT AU LOT N° 4

La société Ouest Etanche, retenue pour le lot n°4 Couverture, Etanchéité, zinguerie, a soumis au maître d'Oeuvre de l'opération un avenant n°1. Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 2 926.42 € HT soit 3 511.70 TTC de Plus-Value.

Il est rappelé que le montant initial du marché était de 34 999.92 € HT soit 41 999.90 € TTC (tva 20%) et passe après avenant n°1 à 37 926.34 HT soit 45 511.60 TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'avenant,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°4 de l'entreprise Ouest Etanche.

Madame le Maire propose de nommer les personnes suivantes comme représentants au sein des commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Commission « Economie et attractivité du territoire » : Marc TUDEAU, Anne RENONCOURT PETERIL
- Commission « Enfance – Jeunesse » : Anne -Marie COULON, Nathalie FAIVRE
- Commission « Santé » : Anne-Marie COULON, Colette LIGONNIERE
- Commission « Tourisme » : Marc TUDEAU, Colette LIGONNIERE
- Commission « Culture » : Marie-Béatrice SCHOTTEL, Jean BONIFACE
- Commission « Communication » : Emie VEQUAUD, Laurence JOUINEAU
- Commission « Prospectives – Mutualisation » : Roger BERNARD
- Commission « Environnement – Développement Durable – Déchets » : Laurence JOUINEAU, François MATUSIAK
- Commission « PCAET » : Anne RENONCOURT PETERIL
- Commission « Finances – Ressources Humaines et Contractualisations » : Anne-Marie COULON, Roger BERNARD
- Commission « Aménagement Territorial » : Anne RENONCOURT PETERIL
- Commission « Eau – Assainissement » : Nicolas FILLON
- Commission « Sport » : Sébastien BERLAND
- Commission « Affaires sociales » : Marc TUDEAU, Colette LIGONNIERE
- Commission « Voiries – Abords – Travaux – Entretien du patrimoine » : Nicolas FILLON, François MATUSIAK
- Commission « Ruralité » : Florence TARDE

QUESTIONS DIVERSES :

Mise en place d'un protocole sanitaire pour l'utilisation des salles municipales pour les associations.

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 4 septembre 2020 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
Le 4 septembre 2020
Le Maire
Anne-Marie COULON